



Condition de visite chez le père

Par **sundylee**, le **15/01/2008** à **18:00**

Je suis divorcée et j'ai deux enfants dont un mineur, et un majeur protégé dont j'assume la curatelle. Lors de leurs visites chez leur père, ils sont victimes d'insultes et autres. Si les enfants assurent ne subir aucune violence physique. Ils ne mangent pas toujours à leurs faims, le garçon de 11 ans dort dans le même lit que son père, la fille de 21 ans, sur un fauteuil incliné, dans la salle à manger avec la grand mère. Ils se plaignent tous les deux de la crasse des lieux, de ne pas avoir accès à la salle de bain à leur guise. d'ailleurs pour être sure qu'ils se lavent, je dois fournir, serviette et gel douche... Bref, je les vois partir un week end sur deux, la peur aux ventre qsurtout que leur père s'est mis à fréquenter de personne bizarres. Quels sont mes recours ? Je n'ai pas de gros moyens financier et une procédure me mettrait en difficulté. Puis je bénéficier de visite sans hébergement de nuit ? En milieu protégé ? Merci d'avance de me répondre.